

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

N° 2020.033	Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo
Objet : Avis sur le projet de première modification simplifiée du PLU de la commune de Saubens	Département de la Haute Garonne
En exercice : 59 Présents : 43 Absents excusés : 4 Procurations : 12 Ayant pris part au vote : 55	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Pinsaguel, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, BELOUAZZA, ROUCHON, ZARDO, RUEDA, GERMA, DULON, PÉLISSIE, SIMÉON, MARIN, CALVO, CHOUARD, LALANNE, SUAUD, MONTARIOL, LACAMPAGNE, DEUILHÉ, GRANGÉ, SUTRA, PACE, ESCAICH, BOUTELOUP, ESPINOSA, ESTEVE, CARLIER, SEYTEL, LECLERCQ, CADAUX-MARTY, CHATONNAY, HUBERT, PÉREZ Michel, DELSOL, COLL, GORCE, ISAÏA, MORAN, GASQUET, MORERE, COMBRET, GARAUD, PALAS, CAVASA, CASSAGNE.

Étaient absents : Mesdames CAMBEFORT, TRANIER, Messieurs COUCHAUX, MAUREL.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe DELAHAYE ayant donné procuration à Monsieur Michel RUEDA.
Monsieur Jean-Sébastien BEDIEE ayant donné procuration à Madame Sylvie GERMA.
Monsieur Gilbert RAYNAUD ayant donné procuration à Monsieur Francis PÉLISSIE.
Madame Colette PÉREZ ayant donné procuration à Monsieur André MANDEMENT.
Madame Adda HERNANDEZ ayant donné procuration à Madame Françoise SIMÉON.
Madame Marie-France ORESTE ayant donné procuration à Monsieur Thierry SUAUD.
Madame Catherine RENAUX ayant donné procuration à Madame Isabelle SEYTEL.
Monsieur Alain BERTRAND ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude GARAUD.
Madame Marie-Christine MORINEAU ayant donné procuration à Monsieur Étienne GASQUET.
Monsieur Michel PASDELOUP ayant donné procuration à Monsieur Alain PACE.
Madame Annie VIEU ayant donné procuration à Monsieur Michel PÉREZ.
Monsieur Jean-Marc BERGIA ayant donné procuration à Monsieur Serge GORCE.

Monsieur Jean-Louis COLL a été élu Secrétaire de séance.

Rapporteur : Jean-Louis COLL

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2019 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu les articles L.132-7 et L.153-40 du Code de l'urbanisme concernant l'association des Personnes Publiques à la modification des Plans Locaux d'Urbanisme des communes ;

Vu la délibération n°2013-075 du 19 novembre 2013 portant adoption du second Programme Local de l'Habitat 2014-2019 ;

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20200123-2020033CC-DE
Reçu le 05/02/2020

Délibération du Conseil Communautaire n° 2020.033 (suite 1 et fin).

Vu la délibération du 17 mai 2017 portant engagement de l'élaboration du PLH 2019-2024 du Muretain Agglomération suite à la fusion de l'ex CAM, de l'ex Axe Sud et l'ex CCRCSA

Considérant que la commune de Saubens a transmis, le 29 novembre 2019, pour avis au Muretain Agglo, son projet de modification simplifiée du PLU ;

Objet de la modification

La commune dispose d'un Plan Local d'urbanisme approuvé le 6 février 2018 qui nécessite des ajustements mineurs notamment suite aux remarques du contrôle de légalité. Les objectifs de ces ajustements sont les suivants :

- Améliorer la prise en compte de l'aléa inondation et mouvement de terrain
- Améliorer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales
- Assouplir les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions hors périmètre de protection des monuments historiques.

Analyse

Cette modification du PLU s'inscrit dans une logique d'ajustements des règles suite à l'approbation d'une révision d'un document d'urbanisme.

Avis du Muretain Agglo au vu de ses compétences : aménagement de l'espace- Equilibre social de l'habitat- Politique de la Ville- Développement économique

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ÉMET un avis favorable au projet de première modification simplifiée du PLU de la commune de Saubens.

TRANSMETTRA cet avis à la commune.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-Préfecture le 05.02.20
et de la publication le 05.02.20



Le Président,

André MANDEMENT

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20200123-2020033CC-DE
Reçu le 05/02/2020